



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 mars 2014 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Domenico Moschella, conseiller de la ville
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA14 13 0039

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA14 13 0040

ADOPTION DE L'ORDRE JOUR.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA14 13 0041

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 1, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Deux (2) citoyens font des interventions et il y a dépôt d'une pétition concernant l'opposition à la demande de modification au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements – 6090-92, rue Jarry et 7965 et 7955 rue de la Salette - Lots numéros 1 123 952, 1 123 953 et 1 123 954 du cadastre du Québec. À 19 h 41, la période de questions est terminée.

CA14 13 0042

OFFRIR AU CONSEIL MUNICIPAL, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, DE PRENDRE EN CHARGE LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISANT LA CONSTRUCTION DE SAILLIES ET LA PLANTATION D'ARBRES SUR LA RUE JEAN-TALON.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation des travaux visant la construction de saillies et la plantation d'arbres sur la rue Jean-Talon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1143693005

CA14 13 0043

ADHÉRER AUX PRINCIPES DIRECTEURS DE LA « CHARTE DE TORONTO POUR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE : UN APPEL MONDIAL À L'ACTION ».

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'adhérer aux principes directeurs de la « Charte de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1143309002

CA14 13 0044

ÉVÈNEMENT « UNE HEURE POUR LA TERRE 2014 » - 29 MARS 2014, DE 20 H 30 À 21 H 30.

ATTENDU QUE le 29 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2014 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2013, plus de 7000 villes réparties dans 150 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De confirmer la participation de l'arrondissement de Saint-Léonard à l'événement « Une heure pour la Terre 2014 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 29 mars 2014, de 20 h 30 à 21 h 30 et que tous les commerces et les résidents de l'arrondissement soient encouragés à s'impliquer activement dans cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.02 1142247001

CA14 13 0045

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS ET D'ANIMATION GÉNÉRALE DE LA FÊTE DU CITOYEN 2014 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 14-13480.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1143309005 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- deux (2) cadres;
- un (1) professionnel;

et ce, pour l'organisation d'activités et d'animation générale de la Fête du citoyen 2014, appel d'offres numéro 14-13480.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1143309005

CA14 13 0046

AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT - FOURNITURE D'UN SERVICE D'ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 13-12693 - 9032-2454 QUÉBEC INC. (TECHNIPARC) – 55 985,93 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie 9032-2454 QUÉBEC INC. (TECHNIPARC), pour le service d'entretien des terrains sportifs, appel d'offres numéro 13-12693 (RM13-0853), pour la période du 19 avril 2014 au 18 avril 2015, au montant total de 55 985,93 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1143128002

CA14 13 0047

AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT - FOURNITURE D'UN SERVICE DE TONTE DE GAZON - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 13-12640 (RM13-0852) - LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC. – 125 150,97 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC., pour la fourniture d'un service de tonte de gazon, appel d'offres numéro 13-12640 (RM13-0852), pour la période du 12 avril 2014 au 11 avril 2015, au montant total de 125 150,97 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1143128003

CA14 13 0048

AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT - TRAÇAGE DE MARQUES SUR CHAUSSÉE DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 13-12627 - PROFILCO INC. – 105 858,32 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie PROFILCO INC., pour le traçage de marques sur chaussée dans l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 13-12627, pour la période du 2 avril 2014 au 1er avril 2015, selon les prix unitaires soumissionnés jusqu'à concurrence d'un montant total de 105 858,32 \$.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1143693002

CA14 13 0049

AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT - TRAVAUX DE NETTOYAGE DE PUISARDS, DE DRAINS DE PUISARDS, DE PANIERS RÉCUPÉRATEURS ET DE CHAMBRES DE VANNES AINSI QUE LA DISPOSITION DES DÉCHETS - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 13-12829 - NATIONAL VACUUM SERVICES MUNICIPAUX INC. – 69 218,05 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie NATIONAL VACUUM SERVICES MUNICIPAUX INC., pour des travaux de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes ainsi que la disposition des déchets, appel d'offres numéro 13-12829, pour une période supplémentaire d'un an, selon les besoins et à la demande, aux prix unitaires soumissionnés jusqu'à concurrence d'un montant total de 69 218,05 \$.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1143693003



CA14 13 0050

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - RÉPARATION DE BORNES D'INCENDIE - CONTRAT NUMÉRO RM13-0989 - STELEM INC. – 2 393,17 \$.

ATTENDU QUE durant l'année, il y a eu plus de réparations urgentes que prévues qui nécessitaient une intervention immédiate afin d'assurer le bon fonctionnement des bornes d'incendie en tout temps.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 2 393,17 \$ à la compagnie STELEM INC., pour la réparation de bornes d'incendie, contrat numéro RM13-0989.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1143693001

CA14 13 0051

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DES TOURS D'ÉCLAIRAGE SPORTIF AU TERRAIN DE FOOTBALL DU STADE HÉBERT - CONTRAT NUMÉRO SP-57 - CIMA + - 3 104,33 \$.

ATTENDU QU'en cours de mandat, il a été demandé à CIMA + d'ajouter la conception additionnelle d'un niveau d'éclairage d'intensité supérieure.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 3 104,33 \$ à la compagnie CIMA+, pour les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de remplacement des tours d'éclairage sportif au terrain de football du stade Hébert, contrat numéro SP-57.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1145910002

CA14 13 0052

SOUSSION - FOURNITURE DE PIÈCES MÉCANIQUES POUR LA RÉPARATION DES VÉHICULES - CONTRAT NUMÉRO RM14-0652 - CENTRE DE PIÈCES GAGNON – 14 600 \$.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie CENTRE DE PIÈCES GAGNON, pour la fourniture de pièces mécaniques pour la réparation des véhicules, contrat numéro RM14-0652, selon les besoins et à la demande, pour la période du 4 mars au 31 décembre 2014, jusqu'à concurrence d'achats cumulés de 14 600 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1145202002

CA14 13 0053

SOUSSION - FOURNITURE, PLANTATION ET ENTRETIEN D'ARBRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - PRINTEMPS 2014 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 14-13341 (RM14-0851) - LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. – 79 573,33 \$.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture, plantation et entretien d'arbres pour l'arrondissement de Saint-Léonard - Printemps 2014, appel d'offres numéro 14-13341 (RM14-0851), au montant total de 79 573,33 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1143128004

CA14 13 0054

RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'APPROUVER LE PROJET D'ACTE DE RÉDUCTION DE L'ASSIETTE DE SERVITUDE SUR UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 3 558 707 DU CADASTRE DU QUÉBEC, À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES LE SAINT-LOUIS (7711-7721).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



De recommander au comité exécutif d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal réduit l'assiette d'une servitude à des fins d'utilités publiques créée dans l'acte de servitude publié à Montréal sous le numéro 3 877 603, uniquement en ce qui concerne une partie du lot numéro 3 558 707 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1133022020

CA14 13 0055

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2013.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1142409002

CA14 13 0056

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JANVIER 2014.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1142409003

CA14 13 0057

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JANVIER 2014.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1144821001

CA14 13 0058

DISPOSER, À TITRE GRATUIT, DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DÉSUET EN FAVEUR DE L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF OPEQ (ORDINATEURS POUR LES ÉCOLES DU QUÉBEC) DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ENTRE CET ORGANISME ET LA VILLE DE MONTRÉAL.

ATTENDU l'entente numéro 832034 intervenue entre la Ville de Montréal et Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De disposer, à titre gratuit, de matériel informatique désuet, tel que détaillé au sommaire décisionnel numéro 1146672002, de façon sécuritaire et de manière à favoriser une réutilisation des appareils sur le territoire de l'agglomération de Montréal, dans le cadre de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1146672002

CA14 13 0059

AUTORISER LA FERMETURE DU BOULEVARD PROVENCHER, ENTRE LA RUE JARRY ET LA VOIE DE SERVICE NORD DU BOULEVARD MÉTROPOLITAIN, DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR JOHN SCOTTI AUTOMOTIVE LTÉE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser la fermeture du boulevard Provencher, entre la rue Jarry et la voie de service nord du boulevard Métropolitain, le 24 juin 2014 ou, en cas de pluie, le 1er juillet 2014, de 6 h à 19 h, dans le cadre d'une activité organisée par John Scotti automotive ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1142233001



CA14 13 0060

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-330 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUGMENTER LA HAUTEUR MAXIMALE EN ÉTAGE À TROIS (3) ÉTAGES POUR UN USAGE « INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT DE MATIÈRES ACADÉMIQUES OU CULTURELLES ET UN BUREAU ADMINISTRATIF D'INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT » DE LA CLASSE D'USAGES « COMMUNAUTAIRE, INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATIVE (P2) » DANS LA ZONE COMMUNAUTAIRE P10-28.

Monsieur le conseiller Dominic Perri donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à augmenter la hauteur maximale en étage à trois (3) étages pour un usage « institution d'enseignement de matières académiques ou culturelles et un bureau administratif d'institution d'enseignement » de la classe d'usages « communautaire, institutionnelle et administrative (p2) » dans la zone Communautaire P10-28.

Monsieur le conseiller Dominic Perri demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil.

40.01 1143385014

CA14 13 0061

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-330 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUGMENTER LA HAUTEUR MAXIMALE EN ÉTAGE À TROIS (3) ÉTAGES POUR UN USAGE « INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT DE MATIÈRES ACADÉMIQUES OU CULTURELLES ET UN BUREAU ADMINISTRATIF D'INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT » DE LA CLASSE D'USAGES « COMMUNAUTAIRE, INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATIVE (P2) » DANS LA ZONE COMMUNAUTAIRE P10-28.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-330 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à augmenter la hauteur maximale en étage à trois (3) étages pour un usage « institution d'enseignement de matières académiques ou culturelles et un bureau administratif d'institution d'enseignement » de la classe d'usages « communautaire, institutionnelle et administrative (p2) » dans la zone Communautaire P10-28.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, le 20 mars 2014, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1143385014

CA14 13 0062

ADOPTER UN PREMIER PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2013-02/C04-29 - 4400, RUE JEAN-TALON - LOT NUMÉRO 1 122 163 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 février 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un projet de résolution autorisant le projet particulier PPCMOI 2013-02/C04-29 visant la construction d'un (1) bâtiment occupé en mixité par un usage commercial et un usage d'habitation destiné aux personnes âgées avec des unités de soin, ainsi qu'une quarantaine d'unités de condominiums, lesquels font partie des classes d'usages « Habitation multifamiliale (h3) » et « Communautaire, institutionnelle et administrative (p2) », d'une hauteur variant de deux (2) à dix (10) étages, et implanté à même la ligne de terrain adjacente au lot numéro 1 122 133 du cadastre du Québec, à l'intérieur duquel un comptoir bancaire réservé à l'usage exclusif des résidents est autorisé, et prévoyant l'exercice d'un usage additionnel ailleurs qu'au sous-sol ou au rez-de-chaussée du bâtiment, de même que l'aménagement de toits-terrasses, incluant des aménagements paysagers et de la végétation en bac, sur les toits du bâtiment, sur le terrain actuellement occupé par le bâtiment situé au 4400, rue Jean-Talon, lot numéro 1 122 163 du cadastre du Québec, et ce, malgré les dispositions applicables du règlement de zonage numéro 1886, aux conditions suivantes :

1. le bâtiment doit avoir une hauteur maximale de dix (10) étages et présenter une gradation des étages, passant de trois (3) étages en bordure de la rue Daudet et allant jusqu'à dix (10) étages vers le centre du projet. De plus, face à la rue Jean-Talon, le bâtiment peut avoir une hauteur de deux (2) étages afin de marquer l'entrée principale;
2. l'implantation du bâtiment face à la rue Daudet doit respecter une marge minimale de trois (3) mètres. De plus, cette façade doit comprendre des avancées, lesquelles doivent respecter une distance minimale d'un mètre quatre-vingt-cinq (1,85 m) de la ligne de terrain;
3. les balcons prévus sur le mur de façade adjacent à la rue Daudet doivent être situés à au moins un mètre quatre-vingt-cinq (1,85 m) de la ligne de terrain;
4. des retraits doivent être prévus sur le mur de façade donnant sur la rue Daudet et ceux-ci doivent être alignés avec les cours latérales des multiplex jumelés situés aux 7155-57 et 7145-47 et aux 7135-37 et 7125-27 rue Daudet. De plus, ces retraits doivent être situés à au moins six (6) mètres de la ligne de terrain;
5. la partie du bâtiment adjacente à la rue Daudet doit être située à plus de douze (12) mètres de la ligne de terrain adjacente au lot numéro 1 122 897 du cadastre du Québec (4460-64, rue de Sillery);
6. aucun accès à la voie publique n'est autorisé à partir de la rue Daudet;
7. la rampe d'accès menant au garage de stationnement souterrain desservant la résidence pour personnes âgées, laquelle est accessible à partir de la rue Jean-Talon, doit être située à l'intérieur du bâtiment et être d'une hauteur suffisante pour permettre l'accès d'une ambulance à l'intérieur du stationnement souterrain;
8. seul un appareil de climatisation central est autorisé;
9. l'espace de stationnement extérieur prévu en cour arrière doit faire l'objet de plantation d'arbres ou d'arbustes et comprendre des liens piétons pour accéder au bâtiment et à la rue Jean-Talon. De plus, une bande d'une largeur minimale de quatre (4) mètres doit être aménagée le long de la ligne arrière du terrain et faire l'objet de plantation d'arbres ou d'arbustes;
10. tel que proposé par la Direction des transports de la Ville de Montréal, les accès à la voie publique prévus sur la rue Jean-Talon doivent avoir une largeur minimale de sept



mètres cinq (7,5 m) pour l'accès le plus à l'est et de huit (8) mètres pour l'accès le plus à l'ouest;

11. les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les trente-six (36) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui a fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
12. le projet doit être assujéti à l'approbation par le conseil d'arrondissement d'un PIIA selon les objectifs et critères prescrits à l'article 8.1 du règlement de zonage numéro 1886;
13. à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent;
14. toute autre disposition réglementaire non incompatible continue de s'appliquer.

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de résolution, le 20 mars 2014, à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1133385041

CA14 13 0063

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 5053, RUE MICHEL-DAVID - LOT NUMÉRO 4 874 470 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 21 janvier 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5053, rue Michel-David, lot numéro 4 874 470 du cadastre du Québec, dans la zone H09-22.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que l'empiètement nul dans la marge arrière minimale, indiqué à l'article 6.1.2.1, item 9 b) du règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 1,70 mètre pour le balcon situé au rez-de-chaussée en cour arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1123385075

CA14 13 0064

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 5054, RUE ANTONINO-SPADA - LOT NUMÉRO 4 874 489 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 21 janvier 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5054, rue Antonino-Spada, lot numéro 4 874 489 du cadastre du Québec, dans la zone H09-22.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que l'empiètement nul dans la marge arrière minimale, indiqué à l'article 6.1.2.1, item 9 b) du règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 1,95 mètre pour le balcon situé au rez-de-chaussée en cour arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1123385076

CA14 13 0065

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 5074, RUE ANTONINO-SPADA - LOT NUMÉRO 4 874 486 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 21 janvier 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5074, rue Antonino-Spada, lot numéro 4 874 486 du cadastre du Québec, dans la zone H09-22.



La nature de la dérogation est la suivante :

- que l'empiètement nul dans la marge arrière minimale, indiqué à l'article 6.1.2.1, item 9 b) du règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 1,1 mètre pour le balcon situé au rez-de-chaussée en cour arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1123385077

CA14 13 0066

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 8600, RUE DU NOTAIRE-GIRARD - LOT NUMÉRO 1 333 670 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 21 janvier 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8600, rue du Notaire-Girard, lot numéro 1 333 670 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que l'empiètement nul dans la marge arrière minimale, indiqué à l'article 6.1.2.1, item 9 b) du règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 0,49 mètre pour le balcon nouvellement érigé au rez-de-chaussée en cour arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1143385001

CA14 13 0067

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 5113, RUE MICHEL-DAVID - LOT NUMÉRO 4 874 479 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 21 janvier 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5113, rue Michel-David, lot numéro 4 874 479 du cadastre du Québec, dans la zone H09-22.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que l'empiètement nul dans la marge arrière minimale, indiqué à l'article 6.1.2.1, item 9 b) du règlement de zonage numéro 1886, soit augmenté à 0,45 mètre pour le balcon situé au rez-de-chaussée en cour arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1143385002

CA14 13 0068

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - MODIFICATION DU BÂTIMENT INDUSTRIEL JUMELÉ SITUÉ AU 9200, BOULEVARD LANGELIER - LOT NUMÉRO 1 333 430 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 11 février 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2014-01 visant à modifier la façade avant du bâtiment industriel jumelé situé au 9200, boulevard Langelier, lot numéro 1 333 430 du cadastre du Québec, dans la zone I12-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1143385011

CA14 13 0069

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - NOUVEAU BÂTIMENT MIXTE (RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL) AUX 5705-25, RUE JEAN-TALON (NOUVEAUX NUMÉROS CIVIQUES) - LOTS NUMÉROS 4 588 274 ET 4 851 652 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 11 février 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2013-19 visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte (résidentiel et commercial) de huit (8) étages, comprenant cinquante-sept (57) logements aux 5705-25, rue Jean-Talon, lots numéros 4 588 274 et 4 851 652 du cadastre du Québec, dans la zone C02-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1133385075

Droit de reconsidération du maire

CA14 13 0070

APPROBATION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ADOPTÉES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

ATTENDU l'adoption des règles de régie interne par le comité consultatif d'urbanisme en date du 11 février 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'approuver les règles de régie interne adoptées par le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1143385009

CA14 13 0071

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2194 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX.

Monsieur le conseiller Dominic Perri donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement sur le contrôle des animaux.

Monsieur le conseiller Dominic Perri demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil.

40.11 1143022006

CA14 13 0072

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 2196-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2014) (2196).

Monsieur le conseiller Dominic Perri donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (2196).

Monsieur le conseiller Dominic Perri demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil.

40.12 1143022007

Le 3 mars 2014

CA14 13 0073

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 11 FÉVRIER 2014.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1143385013

CA14 13 0074

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - JANVIER 2014.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1146162002

CA14 13 0075

**DÉPÔT DU RELEVÉ MENSUEL DES CONSTATS D'INFRACTION RELATIVEMENT AU
STATIONNEMENT ÉMIS PAR LES EMPLOYÉS - JANVIER 2014.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés au cours du mois de janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1143385012



CA14 13 0076

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 54, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2014.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 3 mars 2014